



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à l'installation de conduits mécaniques en façade du bâtiment situé au 1350, boulevard Crémazie Est (Règlement sur les dérogations mineures RCA23-14010).

Cette dérogation permettrait l'installation de conduits mécaniques sur la façade donnant sur la rue Chambord, ce qui n'est pas conforme à l'article 85 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) en vertu duquel un équipement mécanique ne doit pas être apparent sur une façade.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **4 juin 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage.

Fait à Montréal le 17 mai 2024

La secrétaire d'arrondissement  
Lyne Deslauriers

---

Publication : [Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement](#)